

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963

10 avril 2015

### SOMMAIRE

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| <b>1 Mabledon Place S.à.r.l.</b> .....                  | <b>46211</b> | <b>NW HSQ Holdings S.à r.l.</b> .....                    | <b>46187</b> |
| <b>Caliorne 2 S.A.</b> .....                            | <b>46224</b> | <b>Openjet S.A.</b> .....                                | <b>46187</b> |
| <b>E.F.IM. S.A.</b> .....                               | <b>46224</b> | <b>OPG S.à r.l.</b> .....                                | <b>46190</b> |
| <b>Matterhorn Topco &amp; Cy S.C.A.</b> .....           | <b>46195</b> | <b>Panattoni Eastern Fund S.à r.l.</b> .....             | <b>46192</b> |
| <b>Medical Founders Holding S.A.</b> .....              | <b>46178</b> | <b>Panattoni Western Fund S.à r.l.</b> .....             | <b>46193</b> |
| <b>Melf Acquisition IV</b> .....                        | <b>46178</b> | <b>Pancy Sàrl</b> .....                                  | <b>46193</b> |
| <b>Melf Acquisition V</b> .....                         | <b>46178</b> | <b>Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l.</b> ..... | <b>46193</b> |
| <b>Melician S.A.</b> .....                              | <b>46178</b> | <b>Patron Douglas S.à r.l.</b> .....                     | <b>46193</b> |
| <b>Meng Garage S.à r.l.</b> .....                       | <b>46178</b> | <b>Two Thousand S.à.r.l.</b> .....                       | <b>46210</b> |
| <b>Meralis S.A.</b> .....                               | <b>46179</b> | <b>UniCredit Luxembourg S.A.</b> .....                   | <b>46210</b> |
| <b>Meteor Invest GmbH</b> .....                         | <b>46179</b> | <b>Universal Credit S.A.</b> .....                       | <b>46210</b> |
| <b>Metrum S.A.</b> .....                                | <b>46184</b> | <b>Universe, The CMI Global Network Fund</b> .....       | <b>46210</b> |
| <b>MM Holding S.A.</b> .....                            | <b>46184</b> | <b>Valère S.A.</b> .....                                 | <b>46197</b> |
| <b>Nando's International Investments S.à.r.l.</b> ..... | <b>46185</b> | <b>Valstar Investment S.A.</b> .....                     | <b>46211</b> |
| <b>Night Events S.A.</b> .....                          | <b>46185</b> | <b>Vanfleet</b> .....                                    | <b>46198</b> |
| <b>Night Events S.A.</b> .....                          | <b>46186</b> | <b>Vanfleet</b> .....                                    | <b>46199</b> |
| <b>Night Events S.A.</b> .....                          | <b>46186</b> | <b>Vasudevam S.A.</b> .....                              | <b>46199</b> |
| <b>Nille Finance S.à r.l.</b> .....                     | <b>46185</b> | <b>Yacuba S.A.</b> .....                                 | <b>46200</b> |
| <b>Nova Espace Immobilier Sàrl</b> .....                | <b>46186</b> | <b>YeS - Sales &amp; Management S.à r.l.</b> .....       | <b>46199</b> |
| <b>NW FSP S.à r.l.</b> .....                            | <b>46186</b> | <b>Zanella Holdings S.à.r.l.</b> .....                   | <b>46200</b> |
| <b>NW G Holding S.à r.l.</b> .....                      | <b>46187</b> |  |              |

**Medical Founders Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 63.792.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015035875/10.

(150040234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Melf Acquisition IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.345.

Veillez prendre note que la dénomination sociale de l'associé MELF Acquisition II S.à r.l. est désormais MELF Investment Holding S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02.03.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour MELF Acquisition IV S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015035877/14.

(150040064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Melf Acquisition V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.348.

Veillez prendre note que la dénomination sociale de l'associé MELF Acquisition II S.à r.l. est désormais MELF Investment Holding S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02.03.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour MELF Acquisition V S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015035878/14.

(150040085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Melician S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035879/10.

(150039961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Meng Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost, Zone Artisanale et Commerciale Jauschwis.  
R.C.S. Luxembourg B 28.327.

Les statuts coordonnés au 5 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015035880/11.

(150040588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Meralis S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.432.

—  
*Extrait des résolutions prises par conseil d'administration en date du 22 janvier 2015*

SGG S.A., Société Anonyme luxembourgeoise, ayant son siège au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommée Agent Dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 24 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Référence de publication: 2015035881/11.

(150040141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Meteor Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 194.957.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. LUXEMBURG CAPITAL VALUE, a société anonyme existing under the laws of Luxembourg with registered office in 7, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered at the companies register in Luxembourg under Nr. B 0161590;

2. SALINERO B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Herengracht 537, 1017BV Amsterdam, registered at the companies register in the Netherlands under Nr. 61152498;

both represented by Fiduciaire EUROLUX, société anonyme with registered office in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, itself duly represented by Mrs Isabell FELTEN, employee, professionally residing at L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen by virtue of proxies given under private seal,

Such proxies, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** Purpose of the company is both the holding of shares in any existing form of Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or otherwise of real estate property, investments, bonds, debentures or other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its holdings and investments as well as advising companies when purchasing, holding and managing investments in any form. The Company may also carry out all transactions that are directly or indirectly connected to the main purpose of the Company. It may further exercise all commercial, technical, financial, estate- or other activities which may be useful in promoting the main purpose of the Company directly or indirectly.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "METEOR INVEST GmbH".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-thousand euro (EUR 50,000.00) represented by thirty-thousand (30,000) class-A shares and twenty-thousand (20,000) class-B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is to be managed by two managers, who not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

One manager is appointed and can be dismissed freely at any time without a legitimate reason ("cause légitime") by the majority of all shareholders holding class A shares. The other manager is appointed and can be dismissed freely at any time without a legitimate reason ("cause légitime") by the majority of all shareholders holding class B shares.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15.** The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

## D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000.00) shares of the Company have been subscribed as follows:

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| SALINERO B.V. ....            | 30.000 class-A shares |
| LUXEMBURG CAPITAL VALUE ..... | 20.000 class-B shares |

All shares have been entirely paid-in, by a contribution in cash so that the amount of fifty five thousand euro (EUR 50,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred eighty Euro (EUR 1,280.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
  - a. Mr. Patrice MOURRUAU, company secretary, born 23 June 1947 in Châtenay-Malabry 92290, France, residing in 3, Rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg.
  - b. Mr. Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, company secretary, born November 28, 1968 in Cologne (D), residing in CH-8810 Horgen, Gwandlenweg 3.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Es Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

1. LUXEMBURG CAPITAL VALUE, eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Sitz in 7, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter B 0161590;

2. SALINERO B.V., eine besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid niederländischen Rechts mit Sitz in Herengracht 537, 1017BV Amsterdam, eingetragen im niederländischen Handelsregister unter Nr. 61152498;

beide vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, société anonyme mit Sitz in in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, diese selbst vertreten durch Frau Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund privatschriftlicher Vollmachten die nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und dem unterfertigenden Notar dieser Urkunde beigegeben bleiben um mit dieser zusammen hinterlegt zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist sowohl das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Beteiligungen, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seiner Beteiligungen und Investitionen sowie die Beratung von Gesellschaften beim Kauf, Halten und Verwaltung von Anteilen jedweder Form. Die Gesellschaft kann ferner sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, technische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die der Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „METEOR INVEST GmbH“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00), aufgeteilt in dreißigtausend (30.000) Klasse-A-Anteile und zwanzigtausend (20.000) Klasse-B-Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern, Nachkommen oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

#### **C. Geschäftsführung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch zwei Geschäftsführer geführt die nicht Gesellschafter sein müssen.

Dritten gegenüber sind die Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Ein Geschäftsführer wird von der Mehrheit derjenigen Gesellschafter, die Klasse-A-Anteile halten, ernannt und kann von diesen jederzeit und ohne Vorliegen berechtigter Gründe ("cause légitime") entlassen werden. Der andere Geschäftsführer wird von der Mehrheit derjenigen Gesellschafter, die Klasse-B-Anteile halten, ernannt und kann von diesen jederzeit und ohne Vorliegen berechtigter Gründe ("cause légitime") entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

**Art. 13.** Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

**Art. 14.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt nicht für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

**Art. 15.** Die Geschäftsführer können sich dazu entschließen, Zwischendividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer vorbereitet wird und aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden.

#### **D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 17.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 18.** Sofern nur ein Gesellschafter existiert, ist dieser mit allen Rechten ausgestattet, die ihm durch Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften zustehen.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen**

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 20.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 21.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

#### **F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 22.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nicht anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

**Art. 23.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist der Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

*Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die fünfzigtausend (50.000) Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

- SALINERO B.V. . . . . . 30.000 Klasse-A-Anteile
- LUXEMBURG CAPITAL VALUE . . . . . 20.000 Klasse-B-Anteile

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausendzweihundertachtzig Euro (EUR 1.280,-) geschätzt.

*Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:

a. Herr Patrice MOURRUAU, Gesellschaftsverwalter, geboren am 23. Juni 1947 in Châtenay-Malabry/Frankreich, wohnhaft 3, Rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg.

b. Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Gesellschaftsverwalter, geboren am 28. November 1968 in Köln (D), wohnhaft in CH-8810 Horgen, Gwandlenweg 3.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe Person mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2015. Relation GAC/2015/1452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015035882/282.

(150040425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Metrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 58.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRUM S.A.

Référence de publication: 2015035883/10.

(150040505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**MM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.776.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015 que  
CF Corporate Services  
2, avenue Charles de Gaulle



L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société MM HOLDING S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035885/17.

(150040914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Nando's International Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 février 2015*

En date du 20 février 2015, l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission du mandat de gérance de Andrew Patrick Lynch de la Société avec effet au 28 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015035888/12.

(150040655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Nille Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 7.163.455,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 160.412.

—  
EXTRAIT

M. Jeremy Hood a démissionné de ses fonctions de gérant de Nille Finance S.à r.l. (la «Société») avec effet au 23 février 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, gérant;
- Mme Christelle Rétif, gérant;
- M. Naim Gjonaj, gérant;
- M. Stefan Zushke, gérant;
- M. Joachim Ogland, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme

Nille Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2015035890/21.

(150040268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Night Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

—  
Monsieur Franco Lefemine a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société Night Events S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 93.599, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Franco Lefemine.

Référence de publication: 2015035897/11.

(150040434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Night Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Madame Isabelle Capozza a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société Night Events S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 93.599, avec effet immédiat.

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2014.

Isabelle Capozza.

Référence de publication: 2015035898/11.

(150040434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Night Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.599.

Monsieur Sofian Chergui a déclaré sa démission en tant qu'administrateur de la société Night Events S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, inscrite au Registre de commerce à Luxembourg, numéro B 93.599, avec effet immédiat.

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2014.

Sofian Chergui.

Référence de publication: 2015035899/11.

(150040434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Nova Espace Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.777.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22.02.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015035901/10.

(150040638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**NW FSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 182.120.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015035906/23.

(150040497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 14.693,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.352.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015035907/23.

(150040623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**NW HSQ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 186.139.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015035909/23.

(150040576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Openjet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 190.124.

—  
L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPENJET S.A. avec siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.124, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2014 sous le numéro 3089.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yolène HOUIT, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de SIX MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 6.935,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 37.935,-) par la création et l'émission de SIX MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ (6.935) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par:

- Madame Inès BODMER, actionnaire actuel, née le 11 juillet 1960, domiciliée au 16, Umgasse, CH-8803 Rüschlikon, pour QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (4.262) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), par un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 274.984,24), dont QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (EUR 4.262,-) seront alloués au capital social, et DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 270.722,24) seront alloués à la prime d'émission;

- La société EURODECISION S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 9, rue de la Porte de Buc, F-78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 327 562 286, pour MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de CENT MILLE SIX EUROS (EUR 100.006,-), dont MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1.550,-) seront alloués au capital social, et QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 98.456,-) seront alloués à la prime d'émission;

- La société SGH CAPITAL S.A., actionnaire actuel, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.770, pour MILLE CENT VINGT TROIS (1.123) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune, par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 72.455,96), dont MILLE CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 1.123,-) seront alloués au capital social, et SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 71.332,96) seront alloués à la prime d'émission.

Les autres actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts.

4. Démission de Messieurs Karl LOUARN et Frédéric MONCEAU de leur poste d'administrateur.

5. Nomination de Messieurs Corentin DENOEUDE, Chris BUCHHOLZ, Xavier DEL MARMOL et Charles SEELY en qualité d'administrateurs.

6. Démission de Monsieur Régis PIVA de son poste de commissaire aux comptes.

7. Nomination de la société Parfinindus S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SIX MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 6.935,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 37.935,-) par la création et l'émission de SIX MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ (6.935) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Monsieur Frédéric BOURBIGOT, la société ABFD SGPS et la société ALPHA AQUILAE, actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes:

1.- Madame Inès BODMER, actionnaire actuel, née le 11 juillet 1960, domiciliée au 16, Umgasse, CH-8803 Rüschlikon, ici représentée par Madame Yolène HOUIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes,

laquelle déclare souscrire à QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX (4.262) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) et les libérer moyennant par un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT- QUATRE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 274.984,24), dont QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (EUR 4.262,-) ont été alloués au capital social, et DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 270.722,24) ont été alloués à la prime d'émission, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

2.- La société EURODECISION S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 9, rue de la Porte de Buc, F-78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 327 562 286, ici représentée par Madame Yolène HOUIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes,

laquelle déclare souscrire à MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de CENT MILLE SIX EUROS (EUR 100.006,-), dont MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1.550,-) ont été alloués au capital social, et QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIX EUROS (EUR 98.456,-) ont été alloués à la prime d'émission.

3.- La société SGH CAPITAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.770, ici représentée par Madame Yolène HOUIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes,

laquelle déclare souscrire à MILLE CENT VINGT-TROIS (1.123) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 72.455,96), dont MILLE CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 1.123,-) ont été alloués au capital social, et SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (EUR 71.332,96) ont été alloués à la prime d'émission.

L'existence desdites créances ont été justifiées au notaire instrumentant dans un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 27 janvier 2015 qui conclut comme suit:

«Conclusion: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

### *Seconde résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 37.935,-) représenté par trente-sept mille neuf cent trente-cinq (37.935) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN de leurs postes d'administrateurs de la société, et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la société OPENJET S.A., jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2015:

- Monsieur Corentin DENOEUDE, né le 11 avril 1984 à Seclin, demeurant au 22, rue Burq, F-75018 Paris,
- Monsieur Chris BUCHHOLZ, né le 4 avril 1972 à Paris, demeurant au 1470, Roosevelt Avenue, Pelham Manor, New York 10803, USA,
- Monsieur Xavier DEL MARMOL, né le 12 décembre 1958 à Liège, demeurant au 576, chaussée de Louvain, B-1380 Ohain,
- Monsieur Charles SEELY, né le 15 septembre 1970 à Londres, demeurant au 2468, Union Street, San Francisco, CA 94123-3831.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Régis PIVA de son poste de commissaire aux comptes de la société, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société Parfinindus S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469, en qualité de commissaire aux comptes, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2015.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.200.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, Y. HOUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3117. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035921/150.

(150039950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**OPG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.013.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "OPG S.à r.l.", (R.C. Luxembourg, section B number 161.013), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy. (the Company)

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, the one million, two hundred and ninety-six thousand, one hundred and sixty (1,296,160) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Dissolution and liquidation of the company.
  - 2.- Appointment of KPMG Luxembourg Société Coopérative, represented by Mr. Zia Hossen, as liquidator of the Company.
  - 3 - To waive the legal notice period of the convening notice to the General Meeting of the Sole Shareholder
- After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

KPMG Luxembourg Société Coopérative, with registered office at L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, represented by Mr. Zia Hossen, residing professionally in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

*Third resolution*

The Shareholder resolve to waive the legal notice period of the convening notice to the General Meeting of the Sole Shareholder

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPG S.à r.l." (R.C. Luxembourg numéro B 161.013), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy.

L'Assemblée est présidée Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million deux cent quatre-vingt-seize mille cent soixante (1.296.160) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de

sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution et liquidation de la société.
  - 2.- Nomination de KPMG Luxembourg Société Coopérative, représentée par Mr. Zia Hossen, comme liquidateur de la société.
  - 3.- Renoncement à la période de mention légale de l'avis de convocation à l'Assemblée générale de l'Actionnaire Unique
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

KPMG Luxembourg Société Coopérative, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy représentée par Mr Zia Hossen, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'actionnaire résout de renoncer à la période de mention légale de l'avis de convocation à l'Assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HLLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3876. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035922/116.

(150040599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Panattoni Eastern Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 164.669.

En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société Panattoni Eastern Fund Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015035924/11.

(150040491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.



**Panattoni Western Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.789.

En date du 16 janvier 2015, le siège social de la société Panattoni Western Fund Sàrl a été transféré du 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 37 rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015035925/11.

(150040490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 26 février 2015:

- d'accepter avec effet au 27 février 2015, la démission de Mr Gregor Dalrymple de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société;

- d'accepter avec effet au 27 février 2015, la démission de Mme Clare Jenner de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société;

- d'accepter avec effet au 27 février 2015, la démission de Mr Emile Habayeb de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société;

- d'accepter avec effet au 27 février 2015, la démission de Mr Tawfiq Awwad de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société;

- de nommer avec effet au 27 février 2015 et pour une durée indéterminée, Mr Khalil Kachicho, né le 20 mars 1962 à Beyrouth, Liban, ayant pour adresse professionnelle: 111, Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, Grèce en tant que gérant de classe B de la Société;

- de nommer avec effet au 9 mars 2015 et pour une durée indéterminée, Mr Angelos Mylonas, né le 8 juillet 1983 à Tripoli Arkadias, Grèce, ayant pour adresse privée: 8, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pancy S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015035926/27.

(150040164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Patron Douglas S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.664.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of UK Carehomes Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B180.309) being the sole shareholder of Patron Douglas S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated February, 10<sup>th</sup>, 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 194.664). The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
    - Modification of the registered name of the company into "Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l."
- After deliberation the following resolution was unanimously taken:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company from Patron Douglas S.à r.l. to Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l.” (the Company)”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de UK Carehomes Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B180.309), étant l'associé unique de Patron Douglas S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 10 février 2015, ayant son siège social 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 194.664, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Douglas S.à r.l. en «Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Adderbury Retirement Living S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4148. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035928/72.

(150039832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.824.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Matterhorn Topco & Cy S.C.A.", (the "Company") a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.824, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 22 December 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 14 February 2012, number 395, page 18932. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 April 2013, published in the Mémorial C dated 15 June 2013, number 1422, page 68230.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Lizzano S.A., a company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
3. Determination of the powers and compensations of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 12<sup>th</sup> of February 2015.

IV. That the present meeting, representing 99.29% of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, Lizzano S.A., a company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Third resolution*

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Matterhorn Topco & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.824, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 14 février 2012, numéro 395, page 18832. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire soussigné en date du 17 avril 2013, publié au Mémorial C en date du 15 juin 2013, numéro 1422, page 68230.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. La dissolution et la liquidation de la Société.

2. La nomination de Lizzano S.A., une société anonyme constituée aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur.

3. La détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par courrier recommandé envoyé le 12 février 2015.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,29% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

#### *Seconde résolution*

Les actionnaires décident de nommer en tant que liquidateur, Lizzano S.A., une société anonyme constituée aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

### Troisième résolution

Les actionnaires décident que le liquidateur recevra les pouvoirs déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4489. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015035844/129.

(150040242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

### **Valère S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 115.648.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Valère S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 115.648 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1275, du 1<sup>er</sup> juillet 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lex THIELEN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Joe THIELEN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Isaure KAEMPF, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

II. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les trois cent trente (330) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Me Fabien VERREAUX, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Me Fabien VERREAUX, avocat à la Cour, établi à L-2560 Luxembourg, 8, rue de Strasbourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. THIELEN, J. THIELEN, I. KAEMPF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: DAC/2015/3277. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015036085/63.

(150040475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Vanfleet, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 68.658.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 février 2015 a nommé en qualité d'administrateur Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a dès lors constaté que le nombre des administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

VANFLEET

Société anonyme

Référence de publication: 2015036086/15.

(150040215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Vanfleet, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 68.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036087/9.

(150040216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Vasudevam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.331.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015036088/10.

(150039955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**YeS S.à r.l., YeS - Sales & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.265.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Yves STEINBUSCH, consultant informatique, né à Huy (Belgique), le 5 juillet 1968, demeurant B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, 88, rue de la Gare.

2) Madame Angélique FORTIN, infirmière, née à Huy (Belgique), le 11 août 1974, demeurant à B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, 88, rue de la Gare,

ici représentés par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, agissant ès-dites qualités, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée «YeS - Sales & Management S.à r.l.», en abrégé «YeS S.à r.l.», ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145265, a été constituée suivant acte reçu en date du 10 mars 2009 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2009 numéro 735, ci-après la 'Société'.

B) Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c) Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transfert le siège social de la Société de L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen au L-1331 Luxembourg, 51, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays».

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que Madame Angélique FORTIN, prénommée, a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales, qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Yves STEINBUSCH, prénommé.

Suite à cette cession de parts sociales, ci-dessus, la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée «YeS - Sales & Management S.à r.l.», en abrégé «YeS S.à r.l.», se présente comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Madame Angélique FORTIN, prénommée, . . . . . | 225 |
| 2.- Monsieur Yves STEINBUSCH, prénommé, . . . . . | 275 |
| Total: . . . . .                                  | 500 |

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et la dorénavant associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de neuf cent euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2015. Relation GAC/2015/1607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015036106/56.

(150040288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

#### **Yacuba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.106.

En date du 2 février 2015, la Société YACUBA S.A. a désigné SGG S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg) comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015036108/11.

(150040031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

#### **Zanella Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.934.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand- Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depository of the present deed.

#### THERE APPEARED:

TCP Zanella Offshore Holdings, L.P., an exempted limited partnership under the laws of Cayman Islands, which has its registered office in the Cayman Islands at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Zanella Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



## **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholders

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand fifteen (2015).

### *Subscription and payment*

TCP Zanella Offshore Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes for one million five hundred thousand (1,500,000) shares in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

The amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Andrew Tarshis, employee, born in New York, United States of America, on 3 March 1966, and having his professional address at 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, United States of America;

- Brian Thorne, employee, born in New Jersey, United States of America, on 20 May 1982, and having his professional address at 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, United States of America; and

- William Sweedler, employee, born in New York, United States of America, on 11 October 1966, and having his professional address at 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Antonio Joao Gil Pires, employee, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, employee, born in Enna, Italy, on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Franck Deconinck, employee, born in Montpellier, France, on 20 June 1978, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Grevenmacher, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de février,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

#### **A COMPARU:**

TCP Zanella Offshore Holdings, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Zanella Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand- Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommé une deuxième fois par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.



Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre deux mille quinze (2015).

### *Souscription et libération*

TCP Zanella Offshore Holdings, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000).

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Andrew Tarshis, employé, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mars 1966, résidant professionnellement au 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, Etats-Unis d'Amérique;
  - Brian Thorne, employé, né dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 20 mai 1982, résidant professionnellement au 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, Etats-Unis d'Amérique; et
  - William Sweedler, employé, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 11 octobre 1966, résidant professionnellement au 196662, Bermuda Road, Westport CT 06880, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Antonio Joao Gil Pires, employé, né à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 30 novembre 1969, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Giuseppe di Modica, employé, né à Enna, Italie, le 31 mai 1974, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Franck Deconinck, employé, né à Montpellier, France, le 20 juin 1978 résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Grevenmacher, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 février 2015. Relation: GAC/2015/1432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015036109/522.

(150039837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Two Thousand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.903.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 février 2015*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TWO THOUSAND S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015036076/14.

(150040326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Universal Credit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 75, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

—  
Les statuts coordonnés au 7 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015036077/11.

(150040637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

—  
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015036078/12.

(150039875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015036080/10.

(150040223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Valstar Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALSTAR INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015036081/10.

(150040168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**1 Mabledon Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 95.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 194.945.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., a company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office located at Mill Mall Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, PO Box 4406, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Solange Wolter -Schieres, notary clerk with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Definitions.** The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in article 23; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of recent interim accounts of the Company established under Luxembourg GAAP. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Name.** The Company will have the name of «1 Mabledon Place S.à r.l.».

**Art. 6. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 7. Subscribed capital.** The share capital of the Company is set at ninety five thousand British Pound Sterling (GBP 95,000.-) represented by ninety five thousand (95,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, divided as follows:

- nine thousand and five hundred (9,500) class A shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class B shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class C shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class D shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class E shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class F shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class G shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;
- nine thousand and five hundred (9,500) class H shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up;

- nine thousand and five hundred (9,500) class I shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up; and
- nine thousand and five hundred (9,500) class J shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, wholly subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 10.

**Art. 9. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 12. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 13. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 17 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 17. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The sole shareholder or the shareholders may meet in a general meeting upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholder(s) in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital (hereafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium account to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

**Art. 24. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set forth in article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

## **Chapter VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 23 hereof.

## **Chapter VII. Applicable Law**

**Art. 26. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

### *Subscription - Payment*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., prenamed, declares, through its proxy holder, to subscribe to the all the ninety five thousand (95,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to be issued, and have them fully paid up in the amount of ninety five thousand British Pound Sterling (GBP 95,000.-) by a contribution in kind consisting of a claim (hereafter the "Claim") of the total amount of ninety five thousand British Pound Sterling (GBP 95,000.-).

### *Evaluation*

The value of the Claim is set at ninety five thousand British Pound Sterling (GBP 95,000.-).

Such contribution has been valued by the founding shareholder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.



*Effective implementation of the contribution*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., represented as stated here above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution in kind to be valid anywhere and towards any third party.

*Founding shareholder's intervention*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., represented as stated here above, acknowledging to have been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the contribution of the Claim, expressly agrees with the description of the contribution, its valuation, the effective transfer of the Claim, and confirms the validity of the subscription and the payment.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2,200.-

*Resolutions of the shareholder*

The shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

- Sheik Khalid Thani A. T. Al-Thani, born in Qatar, on August 17, 1964, with professional address at Ezdan Holding Group Chairman Office, Ezdan Tower No. 4, 38<sup>th</sup> floor, Ezdan Towers, West Bay, Doha, Qatar, PO Box 3222.

- *Category B Managers:*

- Derbali Abdelmounib, born on April 4, 1980, at Jelma, Tunisia, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Nouma Ahmed Ben Ali, born on June 19, 1976, at Sousse, Tunisia, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., une société de droit des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis Mill Mall Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, PO Box 4406, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter -Schieres, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Définitions.** Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 23; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts;

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** La Société a comme dénomination «1 Mabledon Place S.à r.l.».

**Art. 6. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 7. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (95.000,- GBP), divisée comme suit:

- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

**Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 10.

**Art. 9. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 16. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 17. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 23. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes à la suite de son rachat, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

**Art. 24. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 23 des Statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'article 23 des Statuts.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., préqualifiée déclare, par l'intermédiaire de son représentant, souscrire à la totalité des quatre-vingt-quinze mille (95.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur d'un montant de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (95.000,- GBP) par apport en nature consistant en une créance (ci-après la "Créance") d'un montant total de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (95.000,- GBP).

#### *Evaluation*

La valeur de la Créance a été établie à un montant de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (95.000,- GBP).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société sur base d'un état sur la valeur, lequel a été communiqué au notaire.

#### *Effectivité de l'apport*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., représentée ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) elle est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert de la Créance, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Associé fondateur*

Duwaliya UK Real Estate Holdings Ltd., prénommée, représentée ci-dessus, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité d'associé fondateur de la Société en raison la Créance apportée, accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, l'effectivité de son transfert et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.200,-.

*Décisions de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

- Sheik Khalid Thani A. T. Al-Thani, né au Qatar, le 17 août 1964, et ayant son adresse professionnelle au Ezdan Holding Group Chairman Office, Ezdan Tower No. 4, 38<sup>th</sup> floor, Ezdan Towers, West Bay, Doha, Qatar, PO Box 3222.

- *Gérants de catégorie B:*

- Derbali Abdelmounib, né le 4 avril 1980, à Jelma, Tunisie, et ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Nouma Ahmed Ben Ali, né le 19 juin 1976, à Sousse, Tunisie, et ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4979. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036113/728.

(150040197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**E.F.IM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

---

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Marco Gostoli et Madame Hélène Mercier ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 09 Février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015035644/13.

(150040169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.639.

---

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035599/10.

(150039851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---